



Caen, le 21 juillet 2017

## Réponses aux Questions du Syndicat CGT

### Réunion DP du 20 juillet 2017

La Direction était représentée par Nathalie ROTT, Directrice des Ressources Humaines

**la cgt** est intervenue , en appui à une question du SNU, pour protester contre la dégradation du traitement des recours promotion depuis le regroupement régional notamment sur les délais de rendez-vous et de réponse (toutes les réponses pour 2017 sont renvoyées à septembre) ainsi que sur l'apparition d'entretien téléphonique dont la forme est inadaptée à ce type d'entretien.

.....

### Plages variables

Reprise de réponse à la question 35 du mois précédent : l'article mentionné dans le compte-rendu de la Direction ne nous semble pas répondre à la question. L'article parle bien de l'accueil du public, ce qui n'était pas notre question.

La Direction persiste, il faut bien deux agents et un membre de l'ELD. Sauf cas exceptionnel comme séminaire ou autres....  
L'exceptionnel peut revenir souvent, surtout quand cela arrange la Direction.

## On Action

Des questions concernant la mutuelle ont été posées fin mai aux RH via « On Action », mais sont pour le moment, restées sans réponse. Quels sont les délais et/ou les circuits pour obtenir une réponse ?

Entre l'envoi de notre question et cette réunion, le nécessaire a été fait, comme par hasard...

Le délai officiel de réponse serait de 48 heures, mais nous avons constaté un délai de 2 mois.

Pour une réponse plus rapide, vous pouvez donc passer par vos élus

DP ...

## Enfant malade

Une fois de plus certains membres de l'eld de Mondeville se permettent de faire des réflexions aux agents lorsque ceux-ci sont en arrêt pour enfant malade. Il est déjà difficile pour les parents de voir son enfant en mauvaise santé, ils n'ont pas en plus à devoir supporter des remarques culpabilisantes de l'encadrement. Nous demandons à la Direction de faire un rappel sur cette disposition conventionnelle régissant les jours d'arrêts pour enfant ou conjoint malade. nous serons particulièrement vigilants sur cette question et attentifs sur les débordements divers de l'encadrement de ce site. Que compte faire la Direction ?

La Direction est consciente de l'existence de problèmes de certains managers à Mondeville. Elle nous précise qu'un rappel sera à nouveau fait par le DT.

## Départ en formation le dimanche

Un agent peut-il refuser un départ en formation le dimanche pour raisons personnelles ?

Pour la Direction en cas d'imprévu cela est possible et il faut dans ce cas prévenir le service de formation et son manager. Cependant, reste encore à régler la compensation financière et la question des 48 h de repos hebdomadaire prévue par le code du travail.

## Télétravail

Dans le cadre du télétravail et du travail en proximité, l'accord QVT prévoit une amplitude horaire de 7h30, stricto sensu. Qu'advient-il du temps supplémentaire que l'agent effectue pour terminer son acte métier ?

La Direction nous précise qu'en cas de dépassement d'horaire, le temps est perdu....

Moralité : la  vous déconseille de commencer un dossier après 7h15 de travail...

## Signalétique

La signalétique à la DR de Caen, au niveau de la boîte aux lettres il est toujours indiqué ASSEDIC, y a-t-il une future "défusion" dans l'air ?

L'alerte est bien remontée auprès de la DAF. Le nécessaire va être fait.

Ouf pas de « défusion » de prévue ...

## Prime GPEC

La Direction peut-elle nous rappeler les conditions de mise en place de la transition professionnelle dans le cadre de l'accord GPEC ?

Pourquoi alors deux agents de Lisieux, issus de l'indemnisation, aujourd'hui bi-compétents, ayant acté dans leur EP, une transition vers le placement, se voient-ils refusé la mise en place totale de cette transition (pas d'entretien de transition, pas de plan de formation, pas de prime adéquate) ?

La transition est dans un premier temps abordée avec le manager lors de l'EP, puis validé avec les RH lors d'un entretien.

La date prend effet à partir du moment où la charge de travail GDD est réelle et constatée.

Conclusion, le conseiller bouche les trous tant que son ELD n'a pas donné le feu vert...

La Direction ne peut apporter une réponse et souhaite le nom des personnes concernées pour étudier leur cas.

## IPR

Il est clairement indiqué sur la nouvelle note IPR que suite à une démission, seuls les événements à l'intérieur du délai de 121j sont à prendre en compte. Or il arrive que les dossiers reviennent sur site pour information complémentaire hors des 121 jours, entraînant un délai supplémentaire pour récupérer les informations, les ressaisir et les retourner à l'IPR. La Direction est-elle consciente de cela et du mécontentement des DE qui doivent attendre de nouveau ?

Pour la Direction, la Commission Paritaire a toute autorité. S'il y a une demande d'information complémentaire, il faut faire suivre même si cela est hors réglementation.

La Direction oublierait elle que derrière le dossier il y a un Demandeur d'emploi qui attend !!!

## Fiches indus

Nous alertons fréquemment sur les dysfonctionnements de communication d'informations réglementaires notamment. Encore récemment, de nombreux sites ont découvert l'existence de fiches de liaison concernant les indus fin juin lors d'une mise à jour sous BUDI. Or ces fiches existent depuis presque 18 mois. Comment la Direction explique-t-elle cela ?

La Direction n'a aucune explication à nous donner sur le délai mais nous rassure en nous précisant qu'une présentation sera faite plus tard lors d'une réunion de métier.

Après 18 mois d'attente nous ne sommes plus à quelques mois près...

## Référents

Où trouve-t-on sur l'intranet la liste des référents à jour de chaque site ?

Les liens seront disponibles dans le compte rendu de la Direction.

A l'heure de la spécialisation, sur certaines thématiques, peut-être serait-il pertinent d'informer aussi les référents, et/ou de les associer à des réunions, à des audios ? Qu'en pense la Direction ?

Cela existe déjà dans un certain nombre de périmètres. La Direction choisit les référents concernés, sur quelle base ou quels critères ???

La prochaine réunion préparation DP de  est prévue le 10 aout 2017

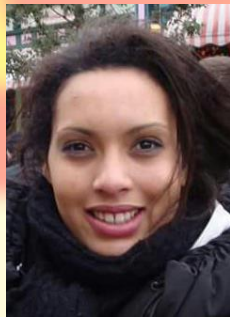
(Merci de nous transmettre vos questions avant cette date pour la réunion DP le 22 aout 2017)

## Collège 1

### Titulaires



Ludovic LEFEBVRE  
*Saint-Lô*



Emilienne BADU  
*Honfleur*



Mathilde LE  
*Mondeville*

### Suppléants



Stéphanie GENDREL  
*Cherbourg La Noé*



Elisabeth ROMARY  
*Caen Fresnel*

## Collège 2 titulaire



Claude LEFEBVRE  
*Bayeux*

## Délégué syndical conventionnel



Annick VIGER-GUITTON  
*Hérouville*



*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contactez les militants ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'adhésion que nous vous proposons ci-dessous.*



**Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie**  
**Année 2 0 1 7**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Site, Service, Unité : .....

Tel : ..... E-Mail : .....@ .....

A retourner auprès du militant de votre choix

Nous contacter [syndicat.cgt-normandie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-normandie@pole-emploi.fr)